



Travaux dans la copropriété

Par **vincebarbe**, le **18/10/2017** à **14:17**

Bonjour,

Un mur de notre copropriété est entrain de tomber en ruine. Ce mur étant dans une descente de garage cela devient dangereux d'y passer.

L'immeuble date de 2001, j'imagine donc qu'on ne peut pas tenter d'utiliser le decenale.

Ce mur doit être refait mais j'aimerais trouver un moyen de limiter nos dépenses, peut-on faire appel à une assurance ou quelque chose de ce type?

Cordialement,

Par **morobar**, le **18/10/2017** à **15:01**

Bonjour,

On peut toujours faire appel à un sponsor, car pour faire appel à la garantie d'un assureur, encore faut-il qu'un contrat existe.

Mais mieux vaut éviter de rêver, ce n'est pas facile à trouver.

Par contre il faudrait peut-être commencer par identifier l'anomalie, un mur de descente ne s'effondre pas en si peu de temps.